CIG petite couronne

Ingénieur territorial 2013-2015

- Volume 2 -

Sujet de l'épreuve

Établissement d'un projet ou étude

Examen professionnel

Spécialité

Prévention, gestion des risques

Option

Hygiène, laboratoire, qualité de l'eau

<Lien actif vers la fiche produit du catalogue en ligne>
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110092854/index.shtml

SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2011

SPÉCIALITÉ : PREVENTION, GESTION DES RISQUES

OPTION : HYGIÈNE, LABORATOIRES, QUALITÉ DE L'EAU

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Ce document comporte : un sujet de 2 pages, un dossier de 60 pages.

- **Ni dans votre copie, ni dans les documents éventuellement à joindre à votre copie vous ne devez faire apparaître de signes distinctifs tels que paraphe, signature, votre nom ou un nom fictif.**
- **Seules les références (nom de collectivité, nom de personne…) figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier peuvent apparaître dans votre copie.**
- **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.**

Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2011

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION, GESTION DES RISQUES

OPTION : HYGIÈNE, LABORATOIRES, QUALITÉ DE L'EAU

Épreuve

Établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

Le suivi réglementaire du milieu naturel a fortement évolué ces dernières années. La directive-cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a généré l'obligation de suivre de nombreuses molécules dans les effluents aqueux des ICPE, des stations d'épuration et dans le milieu naturel. Dans le même temps, la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a ouvert la possibilité aux laboratoires privés d'assurer des activités de contrôle sanitaire des eaux effectuées auparavant par les laboratoires publics départementaux. Le renforcement récent de la politique de prévention des risques chimiques induit de nouvelles obligations pour les responsables de laboratoires.
Les conseils généraux de trois départements sont convaincus de la nécessité de disposer de laboratoires publics de façon à pouvoir répondre rapidement en cas de crise sanitaire ou environnementale.
Dans un contexte économique difficile, les élus des trois départements ont décidé de faire évoluer leurs laboratoires pour s'adapter à ce nouvel environnement. Un projet de fusion des trois laboratoires au sein d'une même entité sous la forme d'une association a été voté et un Directeur vient d'être nommé.

Vous êtes nouvellement recruté au sein de cette entité en tant qu'ingénieur ; le Directeur vous désigne chef de projet et vous demande de :

Question 1 : (8 points)
Rédiger une note à son attention portant sur les contraintes réglementaires, techniques, économiques et sociales liées à la fusion de ces trois laboratoires.

Question 2 : (12 points)
Établir un projet de mise en place de cette fusion en identifiant clairement les axes de coopération entre les trois entités susceptibles de générer des économies d'échelle et une meilleure efficacité. Vous décrirez pour chaque axe les acteurs, la planification et le déroulement de cette mise en place.

Document 1 : « Description des 3 laboratoires départementaux d'analyse » - 3 pages

Document 2 : « Décision n° 2455/2001/CE du parlement européen et du conseil du 20 novembre 2001 établissant la liste des substances prioritaires dans le domaine de l'eau et modifiant la directive 2000/60/CE » - 5 pages

Document 3 : « Circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées » - 18 pages

Document 4 : « Arrêté du 7 Juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence » - 3 pages

Document 5 : « Chapitre 7 à 9 de la circulaire DRT n° 12 du 24 mai 2006 relative aux règles générales de prévention du risque chimique et aux règles particulières à prendre contre les risques d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques par la reproduction » - 15 pages

Document 6 : « Mise en œuvre des LIMS : quelques réflexions » - Spectra analyse - Décembre 2007 - 3 pages

Document 7 : « Dossier de presse : Laboratoire Publics Associés de L'Ouest. Association LPOA » - 2 Avril 2010 - 7 pages

Document 8 : « Organisation : redéployer des effectifs : mode d'emploi » - La Gazette des communes n° 2049 - 18 octobre 2010 - 2 pages

Document 9 : « Arrêté du 29 novembre 2006 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et les milieux aquatiques au titre du code de l'environnement » - 4 pages

Ce document comporte : un sujet de 2 pages, un dossier de 60 pages.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension